



COUNTRY ANALYSIS 2005
ALGERIE

ALGÉRIE

ETF : ETUDE PAYS 2005

Synthèse

L'Algérie est un grand pays (32,6 millions d'habitants) aux potentialités économiques immenses (5^{ème} producteur mondial de gaz) qui connaît une situation particulière aux plans politique, économique et social, depuis une quinzaine d'années. Au lendemain de l'indépendance, elle s'est engagée dans la construction d'une société socialiste et ses revenus pétroliers lui ont permis de réaliser de grandes transformations dans tous les domaines. Après le choc pétrolier de 1986 qui a donné un coup d'arrêt aux investissements publics, le pays est entré dans une crise multiforme dont le point culminant a été l'éclosion d'une guerre civile larvée, un taux de chômage énorme et un appauvrissement d'une part importante de la population.

Pour sortir de la crise, le pays a engagé une série de réformes impliquant des ruptures profondes au plan institutionnel, politique et économique, notamment l'abandon de l'économie administrée. Les restructurations successives du tissu industriel ont induit des pertes d'emplois considérables et aggravé la situation sociale devenue longtemps explosive et à l'origine d'une instabilité gouvernementale sans précédent. Depuis la fin des années 1990, l'économie a renoué avec les taux de croissance positive et connaît une décreue du chômage qui se confirme. Grâce au renchérissement du prix du pétrole, des programmes de relance économique ont été mis en œuvre pour créer de l'emploi et stabiliser le pays. Des résultats probants ont été obtenus mais ils demandent à être consolidés pour ne pas rester conjoncturels.



Au plan des ressources humaines, l'Algérie pratique une politique volontariste et connaît des taux de scolarisation élevés pour toutes les tranches d'âges et ce, malgré les perturbations d'une guerre civile encore résiduelle en milieu rural. Le pays a engagé un processus de réforme global de son système d'éducation et de formation. Les objectifs affichés dans le programme du gouvernement sont surtout d'ordre quantitatif et confirment la démarche empirique adoptée et le manque d'instruments de pilotage du système. Il n'est fait aucune référence à la capacité d'absorption des diplômés par le marché du travail, ni à l'évolution de la structure des qualifications consécutive aux options affichées en matière d'économie de marché et de mise à niveau des entreprises et des compétences des ressources humaines. Il manque un cadre logique global pour rendre cohérents les processus de réforme mis en œuvre dans les trois sous-secteurs (éducation, enseignement supérieur et formation professionnelle).

Deux segments importants ne sont pas couverts par des appuis extérieurs : l'enseignement secondaire technique qui vit une crise structurelle depuis environ une quinzaine d'années et l'enseignement supérieur, appelé à jouer un rôle important dans le développement des ressources humaines. Leur organisation telle qu'envisagée par la réforme demande à être rationalisée, notamment en terme de qualité des enseignements dispensés et d'employabilité des formés. Pour ce qui est de la Formation

professionnelle, les moyens de l'Etat ont surtout bénéficié à la formation initiale qui est très développée à l'échelle du pays. La priorité devrait être accordée dans les années à venir au développement de la formation continue, seule en mesure de répondre aux des besoins rapides et changeants des besoins en compétences des ressources humaines des entreprises.

1. Situation actuelle et tendances du développement des ressources humaines et du marché du travail

Contexte économique

Les réformes économiques mises en œuvre en Algérie pour sortir de la crise, se sont effectuées en trois phases :

- La première concerne la mise en place des bases institutionnelles d'une économie de marché et couvre la période 1980-1994 ;
- La deuxième porte sur la mise en place d'un programme d'ajustement structurel en relation avec les organisations financières internationales, dont l'objectif était de stabiliser l'économie et de retrouver des niveaux de croissance susceptible de réduire le taux de chômage alors très élevé (supérieur à 30 %) ;
- La phase post-ajustement structurel et de relance de l'investissement.

Le processus global de réforme concerne l'ensemble de l'économie, au plan institutionnel et sectoriel. Le secteur privé a été réhabilité et mis sur le même pied d'égalité que le secteur public. Le commerce a été réorganisé et d'importantes mesures ont été prises : suppression des monopoles d'importation et de distribution, abandon du soutien des prix, baisse (régulière) du tarif douanier. Dans l'agriculture, le statut de la terre a été modifié et les fermes publiques ont été privatisées. Les entreprises publiques ont été restructurées au travers des holdings puis dans le cadre des Sociétés de Gestion des Participations. Une loi sur la privatisation adoptée en 1995 puis amendée en 2001, fixe les conditions et modalités des opérations de privatisation mais cette question est restée pendant longtemps très sensible au plan politique et social. Certaines grandes entreprises publiques¹ ont déjà ouvert leur capital aux investisseurs privés étrangers, d'autres ont été déjà privatisées (140). Le système monétaire et financier a connu des réformes profondes depuis la loi de 1990 sur la monnaie qui accorde à la Banque Centrale une autonomie dans la conduite de la politique monétaire. Des banques privées ont été également agréées et la monnaie nationale est devenue convertible pour les transactions courantes².

Politiques économiques et récents développements

La politique économique mise en œuvre à partir de 1994, notamment en matière de stabilisation, a permis de rompre avec des taux de croissance trop faibles et d'améliorer les équilibres macro-économiques. Grâce aux importants revenus pétroliers, le pays a pu mettre en place pour la période 2001-2004 un programme de soutien à la relance économique (PSRE) de 7 US \$ milliards dont les objectifs étaient de renouer avec une croissance économique durable (5 à 6 % par an) et de créer quelque 850.000 emplois. La croissance a été en fait élevée et a dépassé les prévisions (6,4 % en 2003) mais les emplois créés ont été considérés comme plutôt fragiles.

Pour les cinq prochaines années (2005-2009), un plan de consolidation de la croissance économique de 55 milliards US \$ vient d'être lancé ; il concerne tous les secteurs d'activité et vise la mise à niveau de l'économie, la modernisation du service public et le renforcement des infrastructures de base, dans la perspective de la mise en place de la zone de libre-échange avec l'Union européenne et de l'adhésion à l'OMC. Le taux de croissance escompté durant cette période est de 5 % et les emplois à

¹ Les grandes entreprises à privatiser sont au nombre de 1200 (cf. Déclaration de politique générale du Gouvernement – 22 mai 2005).

² En 2003 : 1 US \$ valait 90 DA. En 2005 : 1 € = 91 DA

créer sont estimés à 2 millions dont un million par les agents économiques et l'emploi publics, et un million par les programmes de haute intensité de main-d'œuvre.

Les principaux résultats atteints peuvent se résumer comme suit :

- Relance économique durable confirmée durant les cinq dernières années et croissance de moins en moins sensible à la volatilité du prix des hydrocarbures.
- Taux de croissance économique élevé (6,5 % en 2003³) malgré un léger fléchissement en 2004 (5,2 %).
- Restauration des équilibres macroéconomiques en dépit d'un endettement extérieur élevé et un faible apport en investissements directs étrangers (IDE).
- Soldes positifs des comptes courants de la balance de paiement depuis l'année 2000⁴ et reconstitution de réserves de changes importantes⁵.
- Encours de la dette extérieure ramené à US \$ 21,4 milliards en 2004 (contre \$ 33 milliards en 1999).
- Création d'un fonds de stabilisation des recettes en provenance des hydrocarbures, avec des placements financiers des excédents.
- Inflation maîtrisée : 0,34 % en 2000 mais une tendance à la reprise en 2004 (3,6 %).
- Amélioration PIB par habitant : 2.615 US \$ par habitant en 2004 (contre \$ 2137 en 2003).
- Mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire de base permettant le fonctionnement d'une économie de marché et le développement de nouveaux comportements chez les agents économiques et au sein de la société.

Le processus global de réforme se poursuit mais la privatisation des entreprises économiques publiques n'est pas encore opérationnelle en dépit du cadre institutionnel existant. Cette question lancinante n'est pas sans peser sur le climat des affaires : à l'exception du secteur des hydrocarbures qui reste très attractif, les IDE restent limités au regard des possibilités offertes par le pays, en dépit de la poussée enregistrée en 2004⁶.

L'Algérie reste fortement dépendante des économies du Nord qui constituent le principal débouché de ses exportations d'hydrocarbures (70 %) et ses sources essentielles d'importations (60 %). En dépit d'une telle structure de ses échanges avec l'extérieur, elle reste, comparativement aux autres pays de la région, peu engagée dans le processus d'intégration. Elle a signé l'Accord d'Association avec l'Union Européenne en avril 2002 et la ratification n'est intervenue qu'en 2005⁷. Elle est encore l'un des pays qui n'ont pas achevé les négociations en vue de son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce. Sa démarche d'intégration dans le processus de globalisation reste prudente et graduelle, tant elle redoute les effets sur le marché du travail et le spectre du chômage de masse.

Au plan politique, l'Algérie sort d'une longue période de perturbation avec des phases de violence exceptionnelle et une forte instabilité gouvernementale. Au plan social, les réformes économiques menées durant les années 1990 ont engendré des pertes d'emploi considérables (environ 400.000), une précarité de l'emploi et une quasi-disparition de la classe moyenne, avec une nette accentuation des inégalités souvent à l'origine de brutales agitations sociales. Cette situation difficile a pourtant permis l'instauration d'un pluralisme dans la vie politique et la société civile.

A moyen terme, les défis au plan économique portent sur le poids relatif et le rôle du secteur public, en termes d'investissements, d'emploi et de production et sur la faiblesse du secteur privé qui n'est pas

³ Il est de 6,2 % hors hydrocarbures et de 6,8 % hors agriculture et hydrocarbures.

⁴ L'excédent de la balance de paiement a été de 12 milliards de \$ pour la seule année 2004.

⁵ Au total, près de 40 milliards US \$ en 2004

⁶ 154 milliards de DA en 2004, hors hydrocarbures (environ 1,7 Milliards d'euros)

⁷ Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

dans l'immédiat une alternative au secteur public. La tendance actuelle ne pourrait s'inverser qu'avec l'accélération de la privatisation des entreprises publiques, l'amélioration du climat des affaires et la poursuite de certaines réformes fondamentales pour une relance durable.

Au plan politique et social, les acteurs économiques et sociaux n'ont pas encore intégré les nouvelles règles d'organisation de l'économie de marché et les relations de travail qui s'y rattachent. Il s'agira de réduire les résistances aux changements et les pesanteurs inhérentes aux pratiques et modes de gestion hérités de l'ancien système, et d'accélérer les processus de réformes engagés tout en préservant l'équilibre social pour éviter de se connaître une autre crise semblable à celle des années 1990.

Evolution démographique

L'Algérie a connu une très forte natalité entre 1970 et 1985 qui constitue aujourd'hui une lourde contrainte à la poursuite du développement. La politique d'espacement des naissances initiée à partir de 1983 a réduit sensiblement le taux d'accroissement démographique de la population et permis au pays de s'engager dans un processus de transition démographique. Le taux de croissance démographique était de 1,68 en 2002.

En 2005, la population est estimée à plus de 32,6 millions d'habitants. Sa répartition en 2002 se présentait comme suit : 33,5 % pour la tranche 0-14 ans, 62,4 % pour les 15-64 ans et 4,1 % pour les 65 ans et plus. L'espérance de vie pour la même année était de près de 72 ans pour les femmes et de 69 ans pour les hommes.

Population active⁸

La population active (15 ans et +) a été évaluée à 9,5 millions de personnes en septembre 2004 avec un taux d'activité de 42,1 % (contre 39,8 % en 2003). La population occupée se situe, à la même période, autour de 7,8 millions de personnes, ce qui représente un taux d'occupation de 24,4 % en augmentation de 3,2 points par rapport à 2003. Le marché du travail évolue et se caractérise par une présence plus importante des femmes (1,4 millions en 2004 contre 933.000 en 2003) et par une augmentation des effectifs 'employeurs et indépendants' de plus de 630.000 par rapport à 2003. Quant aux salariés permanents, leur nombre n'a évolué que de 100.000 par rapport à 2003.

Selon une étude réalisée par le BIT en 2003, en dehors de la population active ci-dessus, il y aurait 996.000 personnes âgées de plus de 60 ans qui ne bénéficient d'aucun système de protection sociale, plus de 5 millions de femmes au foyer et 570.000 hommes d'âge actif mais classés comme inactifs⁹. Le concept de taux d'activité utilisé sous-estimerait la population active et par conséquent la demande additionnelle d'emploi qui se situe aujourd'hui autour de 300.000 par an. La population active féminine serait la première à être ainsi sous-estimée.

La même étude fait ressortir que la population active passerait, selon une hypothèse moyenne, à environ 11 millions en 2008, entre 12,5 et 13,25 millions en 2013 et atteindrait 14 à 15 millions en 2018, avec des taux de chômage moyens de 17 %, 12 % et 7 % aux mêmes horizons temporels. Le nombre annuel moyen d'emplois à créer, en fonction de ces hypothèses serait respectivement de 344.000 à 388.000 en 2008 ; de 374.000 à 405.500 en 2013 et de 404.000 à 458.000 en 2018.

Emploi et chômage

La répartition de la population active occupée se présente comme suit (2004) : Agriculture (20,7 %), Industrie (13,6 %), Bâtiment et Travaux Publics (12,4 %), Commerce, services, administration (53,2 %) dont, globalement, 17,4 % de femmes et 82,6 % d'hommes ; 58,3 % de l'emploi est urbain et 41,7 % rural.

⁸ Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale – Algérie – Avril 2004.

⁹ Auxquels s'ajouteraient 820.000 enfants âgés de 10 à 15 ans non scolarisés.

L'industrie et le BTP ont vu leurs effectifs augmenter dans la part de l'emploi total, elle passe de 24 % en 2003 à 26 % en 2004. Dans le secteur agricole, la population active occupée a augmenté de quelque 200.000 personnes.

Le PRSE (programme de soutien à la relance économique) lancé en 2001 pour réduire le chômage devait créer plus de 800.000 dont 636.000 permanents. Une évaluation effectuée en 2003 par le ministère en charge de l'emploi fait ressortir qu'il a été créé plus de 457.000 emplois sur une période de 15 mois dont 222.000 permanents.

Selon le même ministère, les résultats obtenus en 2004 en matière de création d'emploi, sont très encourageants : 716.000 auraient été créés dont près de 548.000 dans le cadre des dispositifs publics de promotion de l'emploi (notamment l'auto-emploi et la micro-entreprises). Ces résultats seront probablement consolidés par le Plan de consolidation de la croissance économique pour la période 2005-2009, récemment adopté par l'Assemblée Nationale, qui prévoit la création de 2 millions d'emplois.

En outre, il convient de signaler que le marché de l'Emploi est très peu encadré en Algérie. L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) qui est en cours de réorganisation, joue un rôle encore négligeable dans le domaine de l'intermédiation.

Le taux de chômage était de 32,7 % en 1996, il est passé à 23,7 % en 2003 et concernait surtout les jeunes et les femmes. La dégrue ne cesse de se confirmer puis que ce taux serait de l'ordre de 17,7 % en fin 2004, selon l'Office National des Statistiques, et concernerait 1,7 millions de personnes, soit 300.000 de moins qu'une année auparavant. Cependant, son estimation diffère de beaucoup selon les sources d'information¹⁰. Par contre, le chômage des jeunes de moins de 30 ans a augmenté, il est passé de 72 % en 2003 à 73 % en 2004.

Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est aussi en évolution ; il est passé de 11,9 % en 1992 à 19,1 % en 1997. Parmi ces diplômés au chômage, on relève pour la même année, selon une étude du BIT, 48 % de licenciés, 35 % d'ingénieurs et 17 % de post-gradués. Même s'il est relativement peu important par rapport à la population globale au chômage, il se traduit par une dévalorisation sociale des diplômés et par une tendance à l'émigration des diplômés vers l'étranger, notamment les pays où l'accueil de ce type de population est organisé.

Les principaux instruments de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi se présentent en 2004¹¹ :

- Les emplois salariés d'initiative locale (ESIL) : 145.000 bénéficiaires.
- Indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG) : 181.065 bénéficiaires
- Contrats de Pré-emploi (CPE) : 59.781 dont 38.862 femmes.
- Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) : 59.781 bénéficiaires
- Agence de développement social (ADS) : 327.346
- Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) - dispositif de micro-crédit pour les moins de 35 ans : 19.005 emplois créés.
- Agence nationale de gestion de micro-crédit (ANGEM) pour les 35 ans et + : nouveau dispositif promu en 2004, non encore opérationnel.

Le secteur informel

Le secteur informel existe et se développe en Algérie depuis une vingtaine d'années, il a émergé suite à la faible satisfaction des besoins sociaux de la population et à la rigidité de l'organisation de l'économie,

¹⁰ Le taux de chômage est estimé à 13 % par le Ministre de l'Emploi dans une déclaration faite à la presse en mars 2004, à 17 % par le Ministre du Travail et à 23,7 % par le Conseil Economique et Social en 2003. Cette différence d'appréciation s'explique par la prise en charge ou non de l'emploi dans le secteur informel.

¹¹ Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale, avril 2004.

notamment l'accès aux acteurs économiques aux devises et aux marchés extérieurs. Outre ses aspects négatifs, il a contribué à créer de l'emploi (informel) notamment dans le secteur de l'artisanat de service et la distribution, et à réduire de manière appréciable le chômage. Cet apport est difficile à mesurer mais il a été estimé à 25 % de l'emploi total en 1985 et à 40 % hors agriculture, en 2001. Les activités informelles vont probablement continuer à se développer tant que le marché n'est pas totalement ouvert et que le secteur privé est dans l'incapacité d'offrir suffisamment d'emplois.

Lutte contre la pauvreté

La situation sociale en Algérie s'est nettement dégradée suite à la crise économique de la fin des années 80 et à la mise en œuvre des différentes réformes qui s'en est suivie. Le chômage n'a cessé d'augmenter depuis 1985, passant de 10 % de la population active à 27 % en 2001 après avoir connu des pics dépassant les 30 %¹². Entre 1990 et 1995, le PIB par habitant a même diminué de 100 \$ US et la consommation des ménages a baissé jusqu'en 1997. La population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 12,2 % en 1998 à 22,6 % en 1995 selon un rapport de la Banque Mondiale (1999). En 2003, ce taux était de 8 %, il est passé à 6,8 % en 2004¹³. Le Ministère en charge de l'emploi vient de créer un Observatoire de l'emploi et de lutte contre la pauvreté¹⁴ et met actuellement en œuvre un programme de lutte contre la précarité et d'accompagnement à l'insertion sociale des populations en difficulté. Une carte nationale des poches de pauvreté a été également élaborée¹⁵.

Enfin, il est à signaler que l'Algérie a mis en place pour les travailleurs licenciés pour raison économique, une caisse d'allocation chômage depuis 1994¹⁶ (CNAC).

Migrations

Tant que le marché du travail algérien ne sera pas en mesure d'absorber le stock de chômeurs et une bonne part de la demande additionnelle d'emploi, les flux migratoires de l'Algérie vers les pays d'Europe occidentale seront importants. Ces flux ont été considérables durant ces dix dernières années en raison de l'instabilité politique, des problèmes d'ordre sécuritaire et des violences vécus par la population algérienne.

Les transferts de fonds des migrants vers l'Algérie sont en régression continue depuis les années 1990 alors que la tendance, pour les deux autres pays du Maghreb à forte migration – le Maroc et la Tunisie - est toujours à la hausse depuis le début des années 1980. La migration des jeunes ne joue pas le rôle de soupape pour le marché du travail dans la mesure où, pendant longtemps, le taux de chômage a été (et demeure) très important. Il en est de même de l'impact de ces transferts qui reste insignifiant au regard de l'équilibre de la balance des paiements ou de la stimulation du secteur privé.

Paradoxalement, l'Algérie est confrontée aux mouvements migratoires des pays subsahariens. Cette migration n'est pas négligeable et, bien qu'une part importante arrive à s'implanter pour de longues périodes en Algérie, représente un simple transit vers les pays du Nord.

¹² Il est actuellement de 17,7 %.

¹³ Cf. Déclaration de politique générale du chef du gouvernement – 22 mai 2005.

¹⁴ Cet observatoire vient de bénéficier d'une subvention de 100.000 \$ du PNUD pour son fonctionnement.

¹⁵ Elle recense 177 communes considérées comme poches de pauvreté.

¹⁶ La CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) verse 50 % du salaire de référence de manière dégressive au travailleur licencié.

1. Contribution des ressources humaines au développement socio-économique

Tendances du développement des ressources humaines

Le système éducatif algérien est réparti sur trois départements ministériels : le ministère de l'éducation nationale qui a en charge l'enseignement de base et l'enseignement secondaire, le ministère de la formation et des enseignements professionnels et le ministère de l'enseignement supérieur. La coordination entre les trois secteurs s'effectue au sein du gouvernement et au travers de commissions et des groupes de travail ad hoc. Il existe également des organes de consultation et de concertation entre ces sous-systèmes dont les plus importants sont :

- Le Conseil National de l'Education et de la Formation (CNEF) qui est aussi un organe d'étude et d'évaluation en matière d'éducation et de formation, créé en novembre 2003 ;
- L'Observatoire National de l'Education et de la Formation (ONEF), créé en novembre 2003, qui est une structure d'expertise, d'études, de suivi et d'analyse prospective du système d'éducation et de formation ;
- Le Conseil National Consultatif de la Formation Professionnelle (CNCFP), créé en 1978.

Comme dans les autres pays du Maghreb, le cadre institutionnel existe pour une coordination des sous-systèmes d'éducation et de formation mais le caractère consultatif des instances mise en place à cet effet, réduit la portée de leurs recommandations dans un contexte où les départements ministériels, à quelques exceptions près, ont toujours travaillé de manière cloisonnée et ne s'intéressent qu'à la logique de fonctionnement de leur propre sous-système, surtout depuis que la loi de 1984 sur la régulation des flux n'est plus appliquée.

Le système d'éducation et de formation comprend : l'éducation préscolaire, l'enseignement de base et l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. L'effectif total d'élèves, de stagiaires et d'étudiants, est actuellement de 9,5 millions dont près de 8 millions d'élèves au niveau de l'Education, 750.000 étudiants dans l'enseignement supérieur et près de 600.000 stagiaires dans la formation professionnelle. Le taux de scolarisation des élèves âgés de 6 à 15 ans est proche de 94%, il est supérieur à 92% pour les filles. Cependant, il est inégal au niveau local et il y aurait environ 900.000 filles et 700.000 garçons âgés de 6 à 16 ans qui ne seraient pas scolarisés. Le système scolaire améliore ses performances si l'on considère l'évolution récente du taux de réussite au baccalauréat ; ce taux était pendant plusieurs années autour de 25 % ; il est passé à 33 % en 2003 et à 42 % en 2004.

Le secteur privé intervient également dans l'enseignement primaire et dans la formation professionnelle. Il existe un dispositif réglementaire depuis 1990 dans le secteur de la formation professionnelle qui permet au secteur privé d'investir dans le domaine et un décret de 2004 qui est venu légaliser la création de plusieurs dizaines d'écoles primaires. Le nombre d'établissements privés dans le secteur de la FP est de 672 qui totalisent une capacité d'accueil de 46.300 postes de formation et accueillent quelque 24.000 stagiaires.

Les principaux problèmes recensés dans le fonctionnement du système d'éducation :

- Dans l'enseignement de base, le taux de redoublement est très important (entre 10 % en 1^{ère} année jusqu'à 15 % en 6^{ème} année ; plus de 30 % en 9^{ème} année). Les abandons pour les 9 années de l'enseignement de base ont atteint 360.000¹⁷ en 1997.
- Le passage de l'enseignement de l'enseignement moyen à l'enseignement secondaire est très limité (47 à 48 %), en grande partie à cause de l'insuffisance des capacités d'accueil. Les élèves n'accédant pas à l'enseignement secondaire peuvent, s'ils le désirent, suivre une formation professionnelle diplômante.

¹⁷ Source : MEN Indicateurs statistiques 1996-97 et Base de données MEDA Teams Bruxelles 2000

- Dans l'enseignement secondaire, les taux de redoublement sont également importants (15 % en 1^{ère} année et autour de 40 % en 3^{ème} année).

Du point de vue de l'affectation des ressources, durant les cinq prochaines années, la part du budget de l'Etat affectée à l'éducation est de 20 %, soit 200 milliards de DA ; la FP bénéficie d'une enveloppe de 58,5 milliards de DA pour la même période.

Dans la conjoncture actuelle, même améliorée au plan économique et social (reprise de la croissance économique, baisse du chômage), le développement des ressources humaines en Algérie n'est pas encore en adéquation avec les orientations affichées du pays au plan économique, à savoir l'ouverture totale de l'économie algérienne et son intégration à l'économie mondiale. Il est à l'image des entreprises publiques algériennes qu'on prépare depuis plus d'une dizaine d'années à la privatisation mais qui ne sont que très partiellement privatisées.

Les diplômés aussi bien de la formation professionnelle que de l'enseignement supérieur s'insèrent très difficilement dans la vie active. Le marché du travail ne peut les absorber totalement en raison d'une activité économique pendant longtemps peu soutenue d'une part, et de l'inadéquation des profils de compétences par rapport aux besoins des entreprises, d'autre part.

Enfin, pour améliorer l'insertion professionnelle des formés, il faudrait encadrer davantage le marché du travail et développer la fonction d'intermédiation.

Structure du système d'éducation et de formation et politiques de développement des ressources humaines

L'enseignement préscolaire s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans et les prépare à l'accès à l'enseignement de base. Il est dispensé dans les écoles préparatoires, les jardins d'enfants et les classes enfantines.

L'enseignement de base dure 9 années est assuré par l'école primaire de 5 ans et par le collège d'enseignement moyen de 4 ans. A l'issue de ce cycle, les élèves présentant les connaissances et aptitudes requises sont orientés sur la base de leurs résultats scolaires, dans la limite des places disponibles et en fonction des besoins de la société, soit vers le cycle d'enseignement secondaire, soit vers la vie active.

Dans la pratique, l'objectif de préparation à l'enseignement secondaire est largement privilégié, l'acquisition d'une qualification professionnelle est plutôt réservée aux élèves n'ayant pas les capacités requises pour accéder au cycle d'enseignement secondaire. Les déperditions sont très importantes à ce niveau (voir ci-dessus).

L'enseignement secondaire accueille les élèves de l'enseignement moyen dans les conditions fixées par le Ministre de l'Education, il prépare soit à la poursuite des études en vue d'une formation supérieure, soit à l'insertion dans la vie active. Il comporte : un enseignement secondaire général et technologique organisé en 9 filières et sanctionné par un baccalauréat, et un enseignement technique organisé en 6 filières et sanctionné par le baccalauréat de technicien¹⁸. La durée du cycle est de trois années et comprend une année de tronc commun à l'issue de laquelle sont orientés les étudiants vers les deux types d'enseignement. Cette organisation devrait prendre fin en septembre 2005 pour laisser place à une nouvelle organisation dans le cadre de la réforme en cours (voir chapitre 'Réforme' ci-après).

Il existe également un enseignement des adultes qui a pour mission d'assurer l'alphabétisation et l'élévation du niveau d'enseignement et de culture générale du citoyen. Il est dispensé dans des institutions spécialisées, dans les entreprises ou sur les lieux de travail ; il s'adresse aux personnes n'ayant pas bénéficié d'un enseignement scolaire normal.

L'enseignement supérieur est très développé en Algérie, il accueille actuellement quelque 750.000 étudiants (dont 57 % de jeunes filles) et dispose de 56 établissements universitaires répartis à travers le territoire national. Il se propose d'atteindre l'objectif d'un million d'étudiants dans les cinq années à venir. Cependant, il souffre d'une faible pertinence des programmes, de la prédominance de la théorie et de l'isolement des universités par rapport au monde économique. Les diplômés ont des difficultés à

¹⁸ Les titulaires du baccalauréat de technicien peuvent prétendre à des formations supérieures.

s'insérer dans la vie active et l'Etat a dû mettre en place les contrats de pré-emploi pour aider cette population à s'insérer dans la vie active. L'efficacité des dépenses publiques dans ce secteur est tout à fait relative.

La formation professionnelle initiale est très développée en Algérie ; elle a bénéficié d'un soutien particulier de la part des pouvoirs publics à travers les différents plans de développement. Conçue à l'origine pour prendre en charge les abandons scolaires et les préparer à accéder au marché du travail, elle dispose aujourd'hui d'un réseau très dense de centres et établissements publics de formation répartis à travers tout le territoire national, soit 838 au total, auxquels viennent s'ajouter 672 établissements privés. Elle accueille 576.900 stagiaires (dont 43 % de filles) répartis comme suit : 351.700 en formation résidentielle, 191.000 apprentis, 19.000 stagiaires en formation à distance et 15.200 stagiaires en cours du soir. La formation est dispensée en établissement, par apprentissage, par cours du soir et à distance. Environ 130.000 diplômés ont été mis en 2004 sur le marché du travail.

A signaler que le secteur ne développe pas encore d'enseignement professionnel à proprement parler, il ne commencera à l'introduire qu'à partir de la prochaine rentrée (2005-2006).

Le Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels est également responsable de la formation continue. Jusqu'à la fin des années 1980, celle-ci était très développée en Algérie. Cependant, suite aux différents plans de restructuration du tissu industriel qui ont entraîné d'importantes compressions d'effectifs, la plupart des entreprises se sont délestées de la fonction formation et des structures physiques dont elles disposaient à cet effet. Depuis l'année 2000, un Fonds National de l'Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC) a été créé mais il n'est pas totalement opérationnel. La conjoncture reste encore défavorable au développement de la formation continue, en particulier à cause du problème de la privatisation des entreprises et de l'obsolescence des équipements de la plupart de ces dernières. Conscients de cet enjeu, le gouvernement vient de décider que toutes les entreprises importantes doivent se doter d'une fonction formation.

En outre, il convient de signaler qu'il existe une formation professionnelle sectorielle sous tutelle de ministères tels que l'industrie, le commerce, le tourisme, la santé, les travaux publics... qui répond aux besoins internes des secteurs concernés.

Des mesures sont également prévues pour inciter le privé à investir dans l'éducation, lutter contre l'exclusion scolaire et améliorer la scolarisation des filles en milieu rural, réhabiliter les infrastructures et le transport scolaire.

Les réformes

Une commission nationale de réforme du système d'éducation et de formation, y compris l'enseignement supérieur, a été installée en mai 2001 par le Président de la République, avec pour mission de procéder à une évaluation du système éducatif, sous forme de diagnostic, et de proposer une refonte totale et complète dudit système¹⁹. Ce projet devait définir les éléments constitutifs de la nouvelle politique éducative, avec un schéma directeur, les objectifs, les stratégies, les échéanciers de mise en œuvre et les moyens matériels, humains et financiers à mettre en place ; il devait également préciser les nouvelles articulations entre les différents sous-systèmes.

La Commission devait prendre en considération les changements majeurs intervenus dans la société algérienne sur tous les plans, notamment l'avènement du pluralisme politique, l'abandon de l'économie planifiée et des modes de gestion centralisée, la mondialisation des échanges, la nécessité d'un développement rapide des connaissances scientifiques et technologiques, l'utilisation des TIC, etc. Elle devait faire des propositions en vue d'adapter les textes fondamentaux qui régissent le système éducatif, notamment l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

Cette démarche se situe dans le prolongement des trois réformes esquissées entre la fin des années 1980 et le milieu des années 1990 dont l'impact au niveau des performances du système a été jugé insuffisant.

¹⁹ Les résultats des travaux de la commission de réforme n'ont pas été publiés.

Aux termes du programme du gouvernement, la réforme du système national d'enseignement est destinée à améliorer l'efficacité du système national de formation et à réduire la forte déperdition dont il souffre. Elle vise également à mettre fin à l'exclusion des jeunes marginalisés par le chômage.

La réforme de l'éducation nationale, actuellement en cours de mise en œuvre, s'articule autour de trois pôles principaux : la formation des enseignants, la refonte pédagogique et la réorganisation du système.

- La formation des enseignants porte sur l'amélioration des statuts et des profils de compétences ainsi que la formation permanente des intéressés.
- La refonte pédagogique introduit de nouveaux programmes et des langues étrangères de manière plus précoce.
- La réorganisation du système pédagogique restructure l'enseignement obligatoire par la réduction de la durée du cycle primaire, le rallongement de celle du cycle moyen et l'introduction dans le secondaire de l'enseignement technique professionnel aux côtés de l'enseignement général et technique rénové.

La nouvelle structure de l'enseignement secondaire général, applicable à partir de septembre 2005 dans le cadre de la réforme, se présente comme suit :

- Un tronc commun Lettres avec 2 filières en première année secondaire, : Lettres - philosophie et Lettres – langues étrangères ;
- Un tronc commun Sciences et Technologies avec 4 filières : Mathématiques, Sciences expérimentales, Gestion -économie, Techniques mathématiques.

L'enseignement secondaire sera sanctionné par 6 types de baccalauréat dont un avec option : Génie mécanique, Génie civil, Génie électrique et Génie des procédés.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire technique, il a déjà connu plusieurs réformes mais aucune n'a réellement abouti, l'ambiguïté des finalités successives qui lui ont été assignées est à l'origine de ces échecs. Face à l'incapacité de l'enseignement supérieur d'absorber les diplômés de toutes les filières, le législateur a toujours voulu que l'enseignement secondaire technique prépare à la fois à la vie active et à la formation supérieure et les différentes restructurations qu'il a connues se sont alternativement traduites :

- soit par une consolidation de l'enseignement technique et professionnel avec, pour corollaires, une extension des capacités de formation et une plus grande professionnalisation des enseignements ;
- soit par une augmentation du volume d'enseignement de type académique au dépens des enseignements professionnels, pour le rendre plus attractif aux yeux des parents et des élèves.

Cependant, comme les filières menant vers une formation supérieure ont toujours été limitées en nombre et que les sortants de ce cycle ne peuvent s'insérer dans la vie active sans une formation professionnelle complémentaire, l'enseignement technique est rapidement devenu un cycle peu attractif, dévalorisé au plan social, avec des rendements interne et externe très faibles ; ses effectifs n'ont cessé de chuter tout au long de ces dernières années et un nombre important d'établissements réservés à ce type d'enseignement sont actuellement inutilisés.

A signaler que l'enseignement technique dans sa formule actuelle compte 123.000 élèves dont 59.000 en première année et 64.000 dans les 2ème et 3ème années.

Liens entre l'enseignement secondaire, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur

Pour la première fois, dans le cadre d'une réforme, l'épineux problème de l'articulation entre les trois sous-systèmes, longtemps resté en suspens, a été abordé dans le cadre d'une concertation approfondie et réglé à différents niveaux : d'abord en termes de circulation des flux, puis en termes de complémentarité des enseignements dispensés. Ce problème concerne en premier chef l'enseignement

technique qui accueille jusqu'alors les élèves les plus faibles du cycle d'enseignement secondaire, orientés d'office à l'issue de la première année du tronc commun sur la base de leurs résultats scolaires, mais qui sont peu aptes à suivre une formation supérieure et dans l'incapacité de s'insérer dans la vie active à cause du manque de professionnalisation de l'enseignement reçu.

Le schéma retenu semble correct tout en délimitant avec précision les attributions de chaque secteur. La double finalité de l'enseignement technique a pu être dissociée et répartie entre deux filières: a) la filière de qualification professionnelle qui dispensera des enseignements professionnels sanctionnés par des diplômes professionnels ; b) la filière de l'enseignement général technologique renforcée par des sciences fondamentales qui préparera à un enseignement universitaire, notamment les formations supérieures courtes, sanctionné par un baccalauréat technologique. La première filière sera développée par le Ministère en charge de la formation et de l'enseignement professionnels ; la seconde relèvera de la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale. Il reste cependant à définir les conditions et modalités d'accès des élèves orientés vers l'enseignement professionnel (populations concernées, exigences de niveau, orientation directe ou recrutement par voie d'examen). La réforme ne précise pas également si les nouveaux profils auxquels devra former l'enseignement professionnel répondent à un besoin du marché ou si le nouveau dispositif a été seulement conçu pour améliorer la circulation des flux.

Pour l'enseignement supérieur, le défi qu'il doit relever est d'ordre quantitatif et qualitatif : il devrait accueillir, à l'horizon 2008, pas moins d'un million d'étudiants, créer 180.000 places pédagogiques et 80.000 places d'hébergement²⁰. Il devra s'organiser à cet effet pour disposer de l'encadrement pédagogique nécessaire et engager une réforme des méthodes de gestion, notamment dans les œuvres universitaires. Enfin, il devra poursuivre le processus de réforme de la formation pour en augmenter le rendement et l'adapter aux besoins du développement économique.

La réforme des contenus passe par la réorganisation de l'architecture des enseignements supérieurs et l'actualisation des curricula et vise l'adaptation de l'université aux conceptions universelles, par une révision de la durée et de la conception des cycles. Elle s'articulera autour de trois paliers : BACHELOR, MASTER, DOCTORAT et s'appuiera aussi sur les principes organisationnels de la diversification des filières et de la capitalisation des unités d'enseignement. L'une des nouveautés, au plan pratique de cette réforme, est l'introduction d'une dimension professionnalisante dans la formation universitaire ; deux catégories de licences seront introduites par la réforme : 1 licence académique et 1 licence professionnalisante au niveau 'Bachelor'.

Le programme indique que la réforme est globale dans sa conception, participative dans sa démarche et progressive dans son déploiement. Elle devrait être menée en parallèle avec le développement de la recherche scientifique. Les autorités concernées affichent clairement la nécessité de soutenir cette réforme par l'apport d'une coopération internationale.

Quant à la formation professionnelle, la réforme envisagée par le Gouvernement vise à se défaire de l'image actuelle d'un dispositif compensatoire à l'échec scolaire, image jugée préjudiciable au plan social car ne correspondant ni à sa vocation ni aux moyens que l'Etat y consacre. Le programme met l'accent sur la complémentarité de la FP avec les autres sous-systèmes d'enseignement et préconise un recentrage de son activité et une adaptation de son intervention pour éviter les doubles emplois par rapport à l'éducation nationale, en s'inscrivant davantage au service des besoins de l'économie.

Le Gouvernement réitère son engagement à poursuivre le processus de réforme selon trois axes :

- Le renforcement des capacités et des moyens : formation et perfection des formateurs, diversification des cursus et modes d'enseignement, adaptation des programmes à l'évolution des métiers, intégration à son environnement.
- La réhabilitation de la formation aux métiers manuels : combler le déficit en main-d'oeuvre qualifiée en recentrant les formations sur les métiers manuels pour mieux répondre aux besoins du marché (exemple : le secteur du BTP).
- La poursuite de son intégration et de son adaptation aux exigences de son environnement : connaissances des besoins de l'économie, accompagnement des entreprises dans la mise à niveau

²⁰ Le programme du Gouvernement précise que le parc de l'université en termes de places pédagogiques, a déjà été doublé durant les cinq précédentes années.

des compétences de leurs ressources humaines, appui aux programmes de micro-investissements ; participation aux programmes de reconversion de la main-d'oeuvre.

Sur un plan pratique, la mise en oeuvre de la réforme se traduira, dès septembre 2005, par le lancement à titre expérimental de plusieurs sections d'enseignement professionnel²¹ avec des cursus d'une durée de 4 années sanctionnés par des diplômes d'enseignement professionnel (1ère et 2ème parties). Ce projet pilote portera sur une période de deux années à l'issue de laquelle l'enseignement professionnel sera généralisé. Il concernera 48 établissements en 2007 spécialement dédiés à ce type d'enseignement qui seront, soit des lycées professionnels, soit des instituts d'enseignement professionnel. Les Instituts Nationaux de Formation Professionnelle (INFP) existants, seront également appelés à abriter des sections d'EP en attendant la construction de nouveaux établissements. Le budget alloué à cet effet ainsi que les objectifs détaillés retenus dans ce cadre, sont actuellement en cours de 'déglobalisation' au niveau du secteur. Le développement de l'enseignement professionnel remplacera la formule du baccalauréat professionnel initiée il y a trois ans par la formation professionnelle, semble-t-il, dans la précipitation et sans concertation étroite avec les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Ressources disponibles et capacités institutionnelles

Dans la conjoncture actuelle et à moyen terme, l'Algérie n'a pas de problème de mobilisation de ressources financières pour mener à bien les projets de réforme du système d'éducation et de formation. Un important programme complémentaire de soutien à la croissance économique de 4.200 milliards de DA²² sera mis en oeuvre durant la période 2005-2009 ; il vise essentiellement la création d'emplois et la satisfaction des besoins sociaux de la population. Les enveloppes allouées à l'Education nationale et la Formation professionnelle pour la période considérée sont respectivement de 200 milliards DA et de 58,5 milliards de DA.

La capacité institutionnelle par contre n'est pas suffisamment développée. Les programmes de réforme des différents sous-systèmes d'éducation (enseignement fondamental, enseignement secondaire, enseignement supérieur et formation professionnelle) indiquent clairement le recours à la coopération internationale pour leur mise en oeuvre et la nécessité de connaître les expériences et les bonnes pratiques des pays les plus avancés dans ce domaine.

Le développement des ressources humaines au travers des réformes envisagées, procède beaucoup plus d'une démarche volontariste et empirique que d'études sur l'évolution de la société et de ses besoins économiques et sociaux, ou des engagements de l'Algérie vis-à-vis du monde extérieur dans le cadre de l'ouverture de son économie. Les modes opératoires de ces réformes restent à préciser pour mieux apprécier la qualité des objectifs retenus.

Les offres de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur sont, dans la conjoncture actuelle, nettement excédentaires par rapport aux besoins du marché du travail. La forte extension des capacités d'accueil envisagée dans les deux sous-systèmes se traduira par d'importants coûts d'investissement et de dépenses récurrentes de fonctionnement, notamment pour le maintien et la modernisation des infrastructures et équipements existants et à créer. Les réformes envisagées au niveau de l'ensemble du système éducatif seraient beaucoup plus profitables si elles privilégiaient les aspects qualitatifs, notamment la modernisation des dispositifs et l'amélioration des rendements internes et externes.

2. Les appuis de LA CE au développement des ressources humaines

La coopération UE – Algérie remonte aux protocoles financiers 1978-1995. Sa stratégie dans ce domaine vise une politique active de développement des ressources humaines dans la perspective de

²¹ Ouverture de 26 sections dans 6 spécialités porteuses d'emploi, soit environ 1000 élèves. Source : MFEP, juin 2005.

²² Soit l'équivalent de 55 milliards de \$. Il a été annoncé le 22 mai à l'Assemblée Nationale par le Chef du Gouvernement dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement (cf. El Moudjahid du 23.05.2005).

leur adéquation avec les besoins de l'économie de marché et avec les impératifs macro-économiques. Elle a pour finalité la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Dans le cadre du programme MEDA, la Commission européenne intervient dans plusieurs projets qui concernent directement ou indirectement le développement des ressources humaines :

- Programme d'appui au développement des PME (MEDA 1) : (57 millions €) mis en oeuvre à partir de l'année 2000, avec un volet formation, qui a nécessité une restructuration (en cours).
- Projet 'Appui à la mise à niveau de la formation professionnelle' (60 millions €) prévu pour la période 2003-2009. Il vise l'amélioration du Système de Formation et d'Enseignement Professionnel (initial et continu), afin qu'il produise en quantité et en qualité les compétences répondant aux exigences des entreprises confrontées à la concurrence internationale. Il doit amener la Formation et l'Enseignement Professionnels (FEP) à fonctionner selon « une logique de demande » en fonction des besoins des entreprises. Il comporte trois volets :
 - Amélioration de la fonction pilotage du système pour mieux asseoir les décisions relatives au développement du secteur ;
 - Amélioration de l'offre de formation du système pour qu'il réponde mieux aux besoins en compétences des entreprises et des individus ;
 - Appui à l'émergence des besoins en qualifications des entreprises.
- Projet de Réforme de l'éducation (€17 millions) qui vise à améliorer la qualité, l'efficacité et l'équité de l'éducation pour l'ensemble des cycles d'enseignement (primaire, moyen et secondaire). Le programme bénéficiera aux personnels du Ministère de l'Education nationale, aux enseignants, aux gestionnaires administratifs et financiers des établissements scolaires, aux instituts de formation de formateurs, à la population scolaire.
- La BEI intervient dans deux programmes : a) la réhabilitation des infrastructures sinistrées par le terrorisme – €30 millions - b) la réhabilitation des infrastructures endommagées ou détruites par le séisme de 2003 parmi lesquelles des établissements d'éducation et de formation.

L'Algérie bénéficie également d'un appui limité (8 millions €) visant à développer la coopération avec les universités des pays l'Union européenne dans le cadre de la modernisation du système d'enseignement supérieur.

En outre, il convient de signaler que les interventions de la CE ne couvrent pas l'ensemble des sous-systèmes d'éducation, notamment l'enseignement secondaire technique et l'enseignement supérieur.

4. Intervention des autres bailleurs de fonds

A l'instar de la CE, d'autres bailleurs de fonds appuient également le processus de réforme engagé par l'Algérie dans le secteur de formation professionnelle. Il s'agit de :

- La Coopération française, dans le domaine du Pilotage du système et de l'ingénierie de formation et de l'enseignement professionnels, axes importants de la nouvelle réforme ; dans la création et l'habilitation de centres de formation ; dans le soutien à la réforme du système éducatif et à la formation universitaire (CMEP).
- La Coopération allemande, dans le champ du perfectionnement de la formation professionnelle par apprentissage ainsi que dans la promotion de l'activité économique et de l'emploi (formation professionnelle, assistance-conseil aux PME, emploi/insertion des jeunes).
- La Coopération canadienne, pour l'expérimentation de l'approche par compétences.
- La Coopération Italienne, dans l'assistance technique, la formation et la fourniture d'équipements pour 4 instituts d'enseignement supérieur.

Comparé aux deux autres pays du Maghreb, l'Algérie est le pays qui bénéficie le moins d'appuis extérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation. Cependant, pour une maîtrise convenable des processus de réformes engagés, une assistance externe coordonnée des différents bailleurs de fonds est recommandée pour améliorer la capacité institutionnelle du pays, en particulier élaborer un cadre logique sectoriel rationalisant les objectifs stratégiques des différents sous-systèmes d'éducation et de formation et mettant en place un système de suivi des performances.

5. Principaux défis pour le développement des ressources humaines et le marché du travail liés au processus de réforme / modernisation dans le cadre des objectifs de la politique de voisinage

Les principaux défis auxquels se trouve confrontée l'Algérie sont : la réduction du chômage et du taux de pauvreté ; l'encadrement du marché du travail et de la migration ; une adaptation du schéma de développement de ses ressources humaines aux besoins de l'économie à moyen et long terme, avec une évolution prévisible de la structure des qualifications ; le manque d'ouverture sur l'extérieur et la faible capacité institutionnelle qu'il convient de renforcer dans les trois secteurs.

La réduction du chômage et de la pauvreté

Les taux de croissance enregistrés ces dernières années sont élevés mais ils restent insuffisants pour une création massive d'emploi qui permettrait de réduire de manière sensible le stock actuel des personnes sans emploi (1.700.000) et satisfaire la demande des primo demandeurs d'emploi. Le tissu industriel est encore dominé par le secteur public et les entreprises économiques y relevant sont entrées dans un processus de privatisation qui n'assure, dans le meilleur des cas, que le maintien des travailleurs en place. Quant au secteur privé, il n'est pas en mesure, pour le moment, d'assurer la relève ni d'offrir un nombre suffisant d'emplois. De plus, le marché de l'emploi est toujours insuffisamment encadré en dépit des récentes mesures prises par le Gouvernement visant à renforcer les capacités d'intervention de l'Agence Nationale de l'Emploi et autorisant la création de bureaux de placement privés de main-d'oeuvre d'autre part.

Aussi, est-il de la plus haute importance que la politique actuelle de promotion de l'auto emploi et de création de micro entreprises - qui a d'ailleurs donné des résultats relativement satisfaisants - puisse être poursuivie et encouragée par les bailleurs de fonds. Le processus de privatisation devrait être également accéléré de sorte que le secteur privé devienne rapidement dominant et soit une alternative crédible au secteur public qui reste le plus gros pourvoyeur d'emplois.

La connaissance des besoins induits par le développement économique et social pour un développement équilibré et harmonieux des ressources humaines

Si les besoins sociaux élémentaires en matière de d'éducation de base et de santé semblent correctement pris en charge dans le programme du Gouvernement, il n'y a par contre d'indications précises sur le choix des objectifs du schéma de développement des ressources humaines retenu, principalement au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Ces indications font aussi défaut en ce qui concerne l'évolution du marché du travail et sa capacité d'absorption des primo-demandeurs d'emploi et des diplômés du système d'éducation et de formation, notamment ceux de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, sur l'évolution de la structure des qualifications à moyen et long terme, notamment au regard des besoins de modernisation de l'économie et des engagements pris par l'Algérie avec le monde extérieur, tels que l'accord d'association avec l'UE avec la mise en place d'une zone de libre-échange ou l'adhésion à l'OMC qui nécessitent une mise à niveau des compétences des ressources humaines. C'est sur la base de tels instruments et indications que devraient être définies les politiques de développement des ressources humaines et les objectifs des réformes à moyen terme et long terme.

L'absence d'analyse de type qualitatif et d'instruments d'aide à la décision, milite en faveur d'un appui de la part des bailleurs de fonds pour le renforcement de la capacité institutionnelle au niveau des trois secteurs (éducation, enseignement supérieur et formation professionnelle). Cet appui devrait entre autres se traduire par l'acquisition d'une plus grande technicité et expertise des gestionnaires du système. Une telle démarche faciliterait par ailleurs l'appropriation des projets appuyés par les bailleurs de fonds et actuellement en cours de mise en oeuvre. Ces projets restent concentrés pour le moment entre les mains des experts locaux et internationaux des unités d'appui aux projets qui sont souvent seuls, avec quelques rares homologues, à maîtriser les enjeux des processus de réformes engagés.

Un tel appui concerté favoriserait la mise en place d'une politique sectorielle qui responsabiliserait davantage le partenaire et l'obligerait à mieux coordonner les interventions des différents bailleurs de fonds.

La rationalisation de l'enseignement technique et le développement de l'enseignement supérieur

L'enseignement technique et l'enseignement supérieur sont les deux seuls segments du système éducatif qui ne sont pas encore couverts par des appuis externes. Pour rationaliser les objectifs de leur restructuration et les rendre compatibles avec ceux des projets de réforme de l'éducation (enseignements de base et secondaire) et de la formation professionnelle et actuellement en cours de mise en oeuvre, il est recommandé aux bailleurs de fonds d'intervenir dans ces deux sous-secteurs, dans le cadre d'une approche sectorielle. Une bonne coordination de ces appuis devrait permettre la construction d'un cadre logique global, cohérent, de réforme de l'ensemble du système d'éducation et de formation.

Un intérêt particulier devra être accordé à l'enseignement supérieur, eu égard aux objectifs quantitatifs qu'il se fixe et au rôle non négligeable qu'il est appelé à jouer dans le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles. Il est important que l'appui à la politique sectorielle soit assorti d'un échange qui favoriserait non seulement le compréhension entre les cultures, mais aussi une connaissance des expériences et des bonnes pratiques prévalant dans différents pays, notamment ceux de l'Union européenne. Une coopération ciblée dans ce domaine pourrait servir d'élément catalyseur à la réforme ; elle développerait la coopération interuniversitaire et favoriserait la mobilité des enseignants, l'employabilité des diplômés et la compétitivité au niveau du pays. Les activités ainsi retenues devraient accorder la priorité à la formation des cadres supérieurs du département ministériel en charge de l'enseignement supérieur, des planificateurs et administrateurs universitaires impliqués dans la restructuration de l'enseignement supérieur.

L'encadrement de la migration

L'Algérie connaît le problème de la migration concernant sa propre population qui, sous l'effet conjugué du chômage, de l'instabilité politique et de la situation sécuritaire, émigre vers d'autres pays, notamment ceux de l'Union européenne et, depuis une quinzaine d'années, vers l'Amérique du Nord et d'autres contrées. Elle est aussi un pays de passage pour les populations en provenance des pays subsahariens qui cherchent à transiter illégalement vers les pays du Nord ou, lorsqu'ils ne peuvent le faire, s'installer en Algérie.

Dans ce contexte, l'Algérie a besoin d'être appuyée dans le cadre de la coopération bi/multilatérale, notamment avec les pays d'accueil de la migration, pour mieux connaître le phénomène migratoire, pour ensuite identifier les dispositions et mesures conjointes à prendre en vue d'encadrer la migration légale quand son cadre est mis en place et pour prévenir la migration illégale.

6. Leviers en HRD et politiques liées au marché du travail pouvant déclencher un système de réforme viable

En dépit des processus de réforme engagés et de leur mise en oeuvre, les sous-systèmes d'éducation et de formation restent peu ouverts et globalement en marge des expériences et bonnes pratiques développées dans les pays plus avancés. Aussi, est-il recommandé à l'avenir que tous les projets d'un

appui externe comportent une dimension renforcement des capacités institutionnelles et impliquent, dans leur mise en oeuvre, les universitaires et les experts chevronnés, notamment dans les processus de réformes concernant leurs propres secteurs.

En Algérie, la formation résidentielle (en établissement) est le mode de formation le plus répandu malgré son coût élevé et occupe une très grande place dans le dispositif national. En dépit du réseau très dense de structures de formation dont dispose déjà le pays²³, le secteur se propose, dans le cadre du plan quinquennal 2005-2009, de renforcer ses capacités d'accueil en terme d'infrastructures²⁴ et d'améliorer les performances des équipements techniques et pédagogiques.

Non seulement les formations intra muros dispensées sont de qualité médiocre parce que coupées du milieu professionnel, mais elles ont également un coût élevé, en termes d'investissement et de fonctionnement, notamment pour l'entretien des infrastructures et la modernisation permanente des équipements.

C'est pourquoi, il est impératif que, dans le cadre des appuis des bailleurs de fonds le dispositif oriente progressivement ces formations vers l'alternance, à l'image de ce qui se fait déjà en matière d'apprentissage. Cela contribuerait à réduire sensiblement les coûts d'investissement et de fonctionnement mais aussi à améliorer la qualité des formations, par conséquent l'employabilité des formés.

A l'instar des deux autres pays de la région, la formation professionnelle en Algérie consacre l'essentiel de ses ressources au seul développement de la formation professionnelle initiale aux dépens de la formation continue même si celle-ci fait officiellement partie des préoccupations des autorités concernées. La mise à niveau de la formation professionnelle initiale est un impératif indiscutable. Cependant le processus a un coût élevé et ne confère pas toujours, en fin de parcours, la flexible recherchée pour répondre dans un temps relativement court aux besoins sans cesse changeants en compétences des ressources humaines.

Dans une économie de marché, il est indispensable que le système de formation professionnelle initiale soit relayé par un dispositif de formation continue plus prompt à réagir aux besoins nouveaux et urgents des entreprises. Ce dispositif de formation continue doit être facile d'accès et disposer de mécanismes de financement qui incitent les opérateurs économiques à y recourir. Ni l'Institut National de la Formation Continue (INDEFOC), ni le Fonds National de l'Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC) récemment créé à cet effet, ne semblent répondre à cet impératif.

Dans cette perspective, il est recommandé aux bailleurs de fonds d'apporter un soutien à la définition et au développement d'une fonction 'Formation continue' avec un volet portant sur la formation d'une expertise locale dans la définition des besoins en qualification des entreprises.

²³ 838 centres, établissements et annexes de formation. Pour l'année 2004, le secteur a réceptionné 40 nouveaux établissements de formation. Cf. Déclaration de politique générale du Chef du gouvernement du 22 mai 2005 – El Moudjahid du 23.05.05

²⁴ 48 lycées professionnels seront réceptionnés en 2007 rien que pour l'enseignement professionnel.

HOW TO CONTACT US

Further information can be found on the
ETF website: www.etf.eu.int

For any additional information, please contact:

External Communication Unit
European Training Foundation
Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I - 10133 Torino
E: info@etf.eu.int
T: +39 011 630 2222
F: +39 011 630 2200